

# Cessons la fuite en avant

Mémoire présenté  
au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de  
l'Énergie par ATTAC Québec

dans le cadre de la Consultation sur l'encadrement et le  
développement des énergies propres au Québec



le 30 août 2023

## 1. PRÉSENTATION :

Fondée en France en 1998, l'Association pour la Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens (ATTAC) a maintenant 25 ans et est aujourd'hui dans une trentaine de pays à travers le monde. Née de la volonté de rétablir un contrôle démocratique des marchés financiers et de leurs institutions, ATTAC mène des actions variées visant la reconquête, par les citoyennes et citoyens, du pouvoir démesuré que la sphère financière exerce sur tous les aspects de la vie politique, économique, sociale et culturelle. ATTAC est un mouvement citoyen international décentralisé : les différentes associations nationales partagent une plateforme commune et peuvent coordonner leurs actions mais elles sont autonomes.

ATTAC-Québec a pour sa part vu le jour en 2000. Ses champs d'action principaux sont : la lutte contre les paradis fiscaux, pour la justice fiscale et une taxe sur les transactions financières, entre autres ; la lutte contre les accords de libre-échange qui contribuent à affaiblir la démocratie, les services publics et la protection de l'environnement ; la lutte pour la justice climatique. Lors de son assemblée de 2005, l'association a modifié son nom pour Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne.

ATTAC-Québec est membre du Front commun pour la transition énergétique. L'avenir économique du Québec nous intéresse au plus haut point et celui-ci ne peut être envisagé sans une réflexion profonde sur l'encadrement des ressources énergétiques et sur la consommation de l'énergie au Québec.

## 2. TOILE DE FOND :

En réponse à l'invitation du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie à soumettre des mémoires dans le cadre de la Consultation sur l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec, vous trouverez ci-dessous nos recommandations quant aux principales orientations que le Québec devrait adopter en lien avec notre avenir énergétique. Néanmoins, nous soulignons le fait que cette consultation se fait à un moment inopportun, en plein été, démontrant un non-respect de la contribution de la société civile.

Nous nous réjouissons que le gouvernement entreprenne enfin la décarbonation du système énergétique québécois. Il s'agit là d'une démarche nécessaire, urgente et prioritaire. Néanmoins, les déclarations du premier ministre et du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, au cours des derniers mois, la lecture des documents fournis en appui à cette consultation et le contenu du questionnaire que vous proposez à la population, auquel nous avons choisi de ne pas répondre, nous font craindre que la cible de décarbonation d'ici 2050 soit un prétexte et non l'objectif réellement visé, qui

serait en fait une vigoureuse relance du développement industriel et son cortège de mesures corrosives pour la nature et la société :

- la privatisation et la déréglementation plus ou moins accentuées et plus ou moins déguisées du secteur énergétique;
- le développement effréné de projets énergétiques et miniers qui fragiliserait encore davantage les écosystèmes et les ressources en eau;
- un nouveau recul des pratiques démocratiques de consultation de la population;
- le maintien du gaz naturel dans les bâtiments au-delà de ce qui est nécessaire;
- un soutien inconsidéré au développement du gaz naturel renouvelable (GNR) à partir de gisements dont le réalisme n'a jamais été démontré et dont la production à grande échelle aurait des impacts écologiques qui n'ont jamais été évalués;
- la place toute symbolique accordée à la sobriété énergétique sans qu'elle soit assortie de mesures concrètes;
- et finalement, le risque élevé d'échec de la décarbonation elle-même qui, même si elle fait office d'objectif officiel, n'a pour ainsi dire aucune chance d'être réalisée d'ici 2050 si elle ne repose pas en priorité et principalement sur une baisse de la consommation d'énergie et se fonde plutôt presque exclusivement, comme le propose le gouvernement, sur la construction d'un « demi Hydro-Québec » ou même plus, en 27 ans, et sur la production massive de GNR alors que la faisabilité matérielle de ce mégachantier est aussi incertaine qu'est certaine l'opposition citoyenne à plusieurs des innombrables projets qui le composeraient.

Nous nous objectons d'emblée à cette façon cavalière et improvisée de cadrer la réflexion sur l'avenir énergétique du Québec. La priorité accordée jusqu'ici à la hausse du niveau de vie des populations privilégiées a mis une telle pression sur la nature qu'elle a déjà provoqué le dépassement de la plupart des limites assurant la stabilité des systèmes biophysiques dont la vie sur terre dépend, notamment celles qui concernent le réchauffement climatique, la biodiversité et l'eau douce. Et ce, sans même assurer un minimum convenable à toutes les populations.

Il est plus que temps d'arrêter cette fuite en avant et de concentrer nos ressources sur le rétablissement des systèmes qui nous font vivre. La décarbonation du système énergétique québécois nous en offre une occasion et c'est dans cette optique que se situent les recommandations qui suivent.

### 3. NOS RECOMMANDATIONS :

#### RECOMMANDATIONS SUR LA GOUVERNANCE

Que le gouvernement du Québec...

1. Tienne un vrai **débat de société** pour se donner une **vision collective** de son **avenir énergétique** et une nouvelle **politique énergétique** alignée avec les objectifs de **lutte**

au réchauffement climatique, de préservation de la biodiversité et de justice sociale. En effet, malgré les signes visibles de la détérioration du climat, **la tendance semble vouloir continuer à croire « au développement durable », « au capitalisme vert », à une croissance contrôlée qui n'aurait pas de conséquences négatives.** À croire qu'on « *peut changer le monde un geste à la fois* », que nos petits gestes individuels, nos manifestations sans suite et l'interdiction du plastique à usage unique vont nous éviter les remises en question indispensables face à nos modes de consommation, nos modes de vie, mais surtout mettre sur pause le capitaliste destructeur dont ils sont à l'origine. **L'action individuelle ne suffira pas.** Il est temps de sortir du déni et d'agir pour **exiger de nos gouvernements une action concertée et audacieuse en vue du changement de cap inévitable.** Il s'agit de gagner l'adhésion de tous aux transformations radicales de nos modes de vie qui s'imposent et construire l'indispensable solidarité qui les rendra possibles.

2. Se dote d'un **plan structuré** de mise en œuvre de cette politique énergétique, assorti de **cibles** finales et intermédiaires et de **mécanismes rigoureux d'évaluation** continue, assurant la mise en place rapide d'un système énergétique **décarboné** qui respectera les **capacités de support des écosystèmes**, garantira la **sécurité énergétique** de la population et assurera des **conditions de vie décentes** à toutes et tous au terme d'une **transition juste** pour les travailleuses et travailleurs concernés ainsi que pour leurs communautés. Il s'agit de **cesser de toujours penser en fonction d'une croissance constante, qui selon plusieurs experts, ne correspond plus à la disponibilité des ressources qui existent en quantité limitée de toute façon.**

3. Reconnaisse les **ressources énergétiques** comme un **bien commun**. Nos sociétés donnent la priorité à l'économie de marché. Il s'agit sûrement de l'un des principaux obstacles aux discussions internationales comme les Conférences des parties sur le climat (COP). **Il faudrait modifier ce cadre imposé qui biaise dès le départ tout débat public et orientations des gouvernements.**

4. Reconnaisse le système énergétique comme un **service public** dont les **actifs** sont **stratégiques** et **ne doivent pas être confiés au secteur privé**, et dont les modalités de prestation des services doivent être guidées par l'**intérêt général** et la **justice sociale**, et non par la recherche de profit. Dans cet esprit, **n'autorise pas les contrats d'achats privés**, qui marqueraient le début de l'ouverture du marché de détail, **ne relève pas le plafond de 50 MW pour les projets de barrages détenus par des producteurs indépendants** qui vendent leur production à la société d'État et **s'abstienne de permettre à des producteurs indépendants de détenir des centrales de 50 MW et plus.**

5. Renforce le rôle de la **Régie de l'énergie** en tant qu'organisme **indépendant, impartial** et **apolitique**. À cette fin, modifie la Loi sur la Régie de l'énergie afin que les régisseurs soient nommés par l'**Assemblée nationale** et non plus par le gouvernement. Modifie les pratiques en vigueur pour que le **pouvoir de directives** du ministre

responsable soit encadré de façon plus **restrictive**, ne soit utilisé que de manière **exceptionnelle** et, en conformité avec la Loi sur la Régie de l'énergie, se limite à la signification des préoccupations du gouvernement – **ce qui exclut la détermination des dispositifs**.

6. Intègre les objectifs de **lutte au réchauffement climatique** aux **critères de décision** de la **Régie de l'énergie**.

7. **Élargisse** le rôle de la **Régie de l'énergie** pour inclure la **production d'énergie** en tant qu'activité réglementée et ajoute à son mandat la **planification intégrée des ressources** sur la base d'une participation publique large et réelle. En effet, la valeur des écosystèmes et de notre environnement est beaucoup plus que marchande, et sûrement faut-il penser au lien fondamental qui nous lie à la nature, de manière à en assurer la préservation, qui est aussi notre survie. Ceci exige alors un respect constant et absolu pour elle, ce qui la situe nécessairement en dehors de la sphère commerciale. **Le seul moyen efficace de protéger notre environnement est de transformer en profondeur certaines de nos pratiques économiques**.

8. Reconnaisse le **droit à la chaleur** et à la **fraîcheur**.

9. **Institutionnalise** la lutte à la **précarité énergétique** et travaille en **concertation étroite** avec les organismes de défense des droits pour l'éradiquer.

10. Soumette tout projet énergétique ou minier au **crible** des objectifs de **lutte au réchauffement climatique**, de **préservation de la biodiversité** et de **justice sociale** ainsi qu'au crible des mécanismes les plus rigoureux de consultation assurant son **acceptabilité sociale**.

11. Assure, dans le cadre de tout projet énergétique ou minier, le respect des **droits constitutionnels, internationaux** et **inhérents** des **nations autochtones**, y compris le droit au **consentement préalable, libre et éclairé**.

12. Veille à **éviter l'accaparement des matières premières** par les nations riches au détriment de la transition énergétique des pays du Grand sud.

## RECOMMANDATIONS SUR L'ÉQUILIBRE OFFRE-DEMANDE D'ÉNERGIE

Que le gouvernement du Québec...

13. Assure **l'équilibre offre-demande** d'énergie et donc la **sécurité énergétique** de la population, sans fragiliser encore davantage les systèmes biophysiques dont nous dépendons, en donnant la **priorité absolue** à la **sortie complète des énergies fossiles**

couplée à la **baisse de la demande d'énergie et de puissance** – *et non au développement de la production énergétique.*

14. Décrète un **moratoire complet** sur l'octroi de **capacité électrique** ou de **fonds publics** à de nouvelles **entreprises énergivores** tant que la **sécurité énergétique** de la population et la **décarbonation complète de notre système énergétique** ne sont pas assurées.

15. Au chapitre de la **sortie des énergies fossiles** :

- que le gouvernement du Québec cherche à **diminuer le nombre de véhicules individuels sur les routes**, par le transport non polluant et le transport collectif. Ainsi, par exemple, qu'il devance à **2030** l'interdiction des ventes de véhicules à essence;
- assure l'**abandon** graduel mais complet du **gaz naturel** (fossile ou renouvelable) dans le secteur du **bâtiment** en interdisant l'installation d'appareils au gaz pour le chauffage des espaces et de l'eau ou pour la cuisson, qu'il s'agisse de nouveaux équipements ou du remplacement d'équipements en fin de vie, en s'inspirant du [Règlement sur les appareils de chauffage au mazout](#) édicté en novembre 2021;
- agisse afin de **modifier l'investissement d'une part significative de l'épargne des Québécois(es) dans les énergies fossiles par l'entremise de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ)**. Ces investissements sont incompatibles avec l'Accord de Paris, avec la science du climat, et avec les droits autochtones. Ils sont aussi de plus en plus risqués alors que la transition énergétique s'accélère, que les énergies renouvelables ont le vent dans les voiles, et que les actifs de combustibles fossiles sont déjà –ou en voie d'être– fortement dévalués.
- n'autorise **aucune nouvelle extension de réseaux gaziers** et ramène l'amortissement des actifs existants de distribution de gaz naturel de 40 à 20 ans;
- élimine le besoin de brûler du gaz naturel pendant les pointes de demande d'électricité en déployant un programme sérieux d'**aplanissement des pointes, sans recours aux énergies fossiles**, soutenu conjointement par Hydro-Québec et le gouvernement;
- rejette **tout projet alimenté aux énergies fossiles**, même ceux qui se targuent d'être « verts » tels que la fabrication de batteries avec du gaz fossile (des batteries destinées de surcroît à des véhicules électriques énergivores comme le Hummer);

- accompagne et soutienne la **transition des travailleuses et travailleurs** du pétrole et du gaz vers des secteurs compatibles avec les objectifs de lutte au réchauffement climatique et de préservation de la biodiversité;
- intensifie son soutien à la **recherche** visant la décarbonation des **procédés industriels** difficiles à électrifier.

16. Au chapitre de la **baisse de la demande** d'énergie (sobriété énergétique) :

- **encourage la consommation locale et limite** autant que possible **les échanges commerciaux internationaux** qui augmentent la consommation énergétique par le transport de marchandises.
- **abandonne** tout projet d'expansion des **infrastructures autoroutières** ou **aéroportuaires**;
- soutienne massivement la **mobilité active, financièrement** et par ses politiques d'**aménagement**;
- soutienne massivement le **transport collectif électrique, urbain et interurbain**, notamment en investissant comme l'Ontario **plus de 4 000 \$ par habitant** dans le transport collectif au cours de la prochaine décennie (comparativement aux 1 548 \$ prévus au Québec), et en déployant des mesures dissuasives relativement à l'auto solo dans les secteurs bien desservis par le transport collectif;
- **module** de façon marquée les **subventions** afin de décourager l'achat de véhicules électriques énergivores et d'**encourager l'achat de véhicules électriques légers et très légers** (vélos et autres), sauf pour répondre à des besoins particuliers et dans les secteurs peu propices à l'utilisation de véhicules légers pour le trafic pendulaire;
- révisé les **codes de construction** pour tendre vers des bâtiments à **consommation énergétique nette zéro** et rehausse substantiellement le soutien aux **rénovations écoénergétiques** ainsi qu'à l'achat d'**équipements de chauffage efficaces**;
- en concertation avec les organismes de défense des droits, lance un grand chantier combinant la **décarbonation des bâtiments, la baisse de consommation d'énergie des bâtiments** et la **lutte à la précarité énergétique**, et pouvant inclure, à titre d'exemples :
  - **l'interdiction** de location des logements dits « **passoires énergétiques** », comme en France;

- un **vaste chantier de rénovations domiciliaires** et d'installation d'**équipements écoénergétiques sans frais** pour les ménages à revenus faibles et modestes et, dans le cas des locataires, **sans augmentation des loyers** et avec **droit au maintien** dans les lieux; à cet effet, rendre obligatoire la déclaration des subventions reçues par les propriétaires et leur prise en compte dans les critères d'ajustement de loyers appliqués par la Régie du logement.

17. que le gouvernement du **Québec fasse la promotion de «la sobriété énergétique »**, c'est à dire la baisse de la demande énergétique qui pourrait se décliner par :

- **une baisse de la consommation en général** : réutiliser, recycler (tendre vers la décroissance),
- **une réglementation contre l'obsolescence programmée** (des lois là-dessus en France semblent assez intéressantes),
- **une taxe significative sur les produits qui nécessitent les énergies fossiles à outrance** : les voitures énergivores (à moins de nécessité absolue qu'il faudra démontrer), les bateaux privés, les vols en avions,
- des encouragements à **limiter la consommation de viande rouge** qui, d'après le GIEC, est un problème majeur étant donné la déforestation qu'elle provoque et avec ses effets directs sur le réchauffement climatique.

18. Au chapitre du **développement des énergies renouvelables** et des **projets miniers** en lien avec la transition énergétique :

- réitère clairement et définitivement son **refus de l'énergie nucléaire**;
- **rejette** d'emblée tout projet de **harnachement de rivières vierges**;
- fournisse un **soutien marqué** à la **géothermie communautaire**, dans les contextes qui s'y prêtent;
- limite la production de **gaz naturel renouvelable (GNR)** à des **quantités restreintes destinées** à certains usages **difficiles à électrifier** (p. ex. certains procédés industriels ou pour des communautés isolées) mais **cesse de subventionner** la production de GNR à grande échelle pour **injection dans les réseaux d'Énergie et Gazifère** (qui servent principalement au chauffage des bâtiments et à d'autres usages faciles à convertir à l'électricité);
- **combattre** de manière générale, la **prolifération de projets énergétiques et miniers** qui se déploieraient au détriment des milieux naturels et des milieux de vie;
- soumette tout projet énergétique ou minier au crible de mécanismes rigoureux d'enquête et d'audiences publiques assurant son **acceptabilité sociale**.



## RECOMMANDATIONS SUR LA TARIFICATION

Que le gouvernement du Québec...

19. Adopte des structures tarifaires qui **décourageront** réellement la **surconsommation** d'énergie par les **industries**, les **commerces**, les **institutions** et les **ménages aisés**, tout en priorisant le principe d'**abordabilité** pour les **locataires** et les **propriétaires à revenus faibles ou modestes**.

20. Évite toute mesure tarifaire qui **pénaliserait** les **consommateurs d'énergies renouvelables** pour compenser les baisses de revenus ou financer la transition des **acteurs du secteur des énergies fossiles en déclin** (qui ont disposé de plusieurs décennies pour redéployer leurs actifs dans des secteurs compatibles avec la lutte au réchauffement climatique); rejette, notamment, le « dédommagement » d'Énergir par Hydro-Québec dans le cadre du programme de biénergie.

21. Adopte des structures tarifaires qui contribueront à **étaler l'appel de puissance** lors des pointes hivernales de demande d'électricité **sans pénaliser** les **locataires** ni les **propriétaires à revenus faibles ou modestes**.

22. **Finance la transition énergétique** pas seulement par une tarification mieux pensée mais aussi **par une fiscalité plus juste** : taxer les superprofits, la super richesse, table d'imposition plus progressive...etc.

## 4. CONCLUSION :

Le Québec est à une croisée des chemins. Les orientations énergétiques qu'il adoptera seront révélatrices de sa capacité à prendre acte des défis qui se dressent devant nous avec une brutalité toujours plus manifeste. Nous espérons que les recommandations qui précèdent encourageront notre gouvernement à prendre un pas de recul et à se retirer de cette fuite en avant qui conduit l'humanité et l'ensemble du vivant à la catastrophe. **Ces mesures demandent de la vision et du courage politique**; elles ne s'imposent pas d'emblée et font l'objet d'importants combats. Mais le chemin le plus difficile est dans ce cas le plus salutaire.